

## ATTESTATION DE DONATION POUR LA BANQUE

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Demeurant à : \_\_\_\_\_

Titulaire du numéro de pièce d'identité : \_\_\_\_\_

### Déclare par la présente avoir fait donation à :

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Demeurant à : \_\_\_\_\_

Titulaire du numéro de pièce d'identité : \_\_\_\_\_

### Objet de la donation :

Je certifie que la présente donation est consentie de manière volontaire, libre et éclairée, sans aucune contrepartie ni condition. La donation porte sur les biens suivants, transférés de plein droit et immédiatement au donataire, qui en prendra possession et usage conformément aux dispositions légales.

### Description détaillée des biens donnés :

- Biens mobiliers, matériels ou autres (préciser en détail) :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

- Biens immobiliers (adresse, références cadastrales) :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

- Sommes d'argent, valeurs mobilières ou titres :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

- Autres éléments :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### Conditions et modalités :

La donation est irrévocable et consentie sans réserve. Le donataire accepte la donation telle que décrite ci-dessus. Les frais éventuels de mutation et formalités administratives seront à la charge du donataire. Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit auprès des établissements bancaires et autorités compétentes.

### Déclaration sur l'honneur :

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations fournies dans ce document et que cette donation est effectuée conformément à la législation française en vigueur.

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

**DONATEUR**

**DONATAIRE**

Source originale de ce document :

<https://juridique-finance.com/modele-attestation-de-donation-pour-la-banque/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://juridique-finance.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.  
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.